



**Direction générale  
de l'enseignement  
postobligatoire**

Division de l'enseignement  
gymnasial et professionnel

Rue Saint-Martin 24  
1014 Lausanne

Réf. : MOT

## **Maturité gymnasiale – Garantie à long terme de l'accès aux hautes écoles**

### **Rapport de consultation**

Après avoir consulté les cantons sur les sous-projets 2, 3 et 4 du rapport final du projet "Maturité gymnasiale - garantie à long terme de l'accès aux hautes écoles" émanant de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), la CDIP a lancé en mai 2015 une deuxième consultation sur le rapport final du **sous-projet 1**. Celui-ci est composé du rapport de la direction de projet et de la CESFG, ainsi que du rapport du prof. Eberle, intitulé *Compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures*.

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire du Canton de Vaud a sollicité l'avis de :

- la Conférence des directeurs des gymnases vaudois pour les compétences de base en mathématiques et en langue première;
- la Conférence cantonale des chefs de file de mathématiques – qui représente les enseignantes et les enseignants de mathématiques du canton – pour la partie concernant les compétences de base en mathématiques;
- la Conférence cantonale des chefs de file de français – qui représente les enseignantes et les enseignants de français du canton – pour la partie dédiée aux compétences de base en français.

Sur la base des avis émis par les instances consultées, le Canton de Vaud reconnaît, par la présente réponse à la consultation, la nécessité de renforcer, à moyen terme, les compétences disciplinaires en mathématiques et en français, ceci afin de continuer à garantir aux élèves vaudois l'accès direct à l'Université. Le Canton de Vaud approuve le fait que les notions de base doivent être maîtrisées et vérifiées afin d'assurer le succès des formations subséquentes.

Toutefois, le canton estime que la problématique des compétences de base doit être traitée de manière distincte selon qu'il s'agit des mathématiques ou du français. Alors que l'identification de compétences de base pour les mathématiques est pertinente et les éventuelles lacunes doivent être comblées tout au long du cursus de formation, la démarche proposée pour la langue première occulte que le français est appelé à jouer dans l'ensemble les disciplines étudiées au gymnase, exception faite des langues 2 et 3.

Ainsi, pour le français (Langue 1), le Canton de Vaud préconise que l'évaluation des compétences de base devrait associer l'ensemble des disciplines où la langue première est utilisée. Il importe, en effet, si l'on souhaite que certaines compétences rédactionnelles soient acquises, qu'elles soient évaluées dans les autres disciplines aussi.

Le travail de maturité est un lieu particulièrement propice à développer de façon interdisciplinaire la maîtrise du discours scientifique, tant dans sa dimension de compréhension des textes d'autrui et de leur intégration dans son propre discours, que dans la production d'un texte de type scientifique. Dès lors, il conviendrait de s'interroger sur la façon dont cet exercice pourrait être mis à contribution dans l'évaluation de compétences textuelles dites de base.

Le Canton de Vaud relève que l'application des principes qui garantissent l'atteinte d'objectifs normés au niveau de la Confédération, traduits dans le plan d'étude cadre, nécessitera des moyens supplémentaires alloués par chacun des cantons à l'enseignement gymnasial et la garantie que les enseignants en charge de cet enseignement disposent des titres requis (Master).

Au vu de l'hétérogénéité de plus en plus marquante des groupes et des classes, il paraît pertinent aux directions des gymnases d'avoir des groupes à faible effectif, pour tout ou partie de la dotation horaire des disciplines concernées. Le Canton de Vaud relève aussi que, outre le cadre fixé par les plans d'études, les formations pédagogiques et académiques élevées des maîtres de gymnase les rend suffisamment aptes à choisir les stratégies pédagogiques les plus favorables à l'apprentissage, et que, sur ce plan, ladite pédagogie de maîtrise de compétences n'offre à elle seule pas de réelles garanties d'efficacité, puisqu'elle tend à annuler la perception de la complexité d'une tâche.

Le Canton de Vaud considère aussi que l'évaluation des compétences de base, intégrées dans les plans d'études cadres, devraient relever de la compétence des établissements et régie par un cadre cantonal. La remarque du Rapport en p.13 relative aux épreuves d'évaluation est donc pertinente.

Le Canton de Vaud remercie la CDIP et la CESFG d'avoir soumis à consultation le rapport mentionné.

Le directeur général

  
Séverin Bez

Lausanne, le 30 septembre 2015